

Informations complémentaires relatives aux annexes sanitaires du PLU de SAINT-PHILIBERT

Les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de SAINT-PHILIBERT sont en cours d'actualisation.

Zonage d'assainissement des eaux pluviales :

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, la MRAe a donné son avis le 26 janvier 2018 en faveur d'une évaluation environnementale.

La version annexée au PLU arrêté est la version « projet », l'évaluation environnementale de celle-ci sera présentée lors d'une enquête publique spécifique.

Zonage d'assainissement des eaux usées :

Le dossier est en cours d'actualisation.

Est présenté à titre informatif dans les annexes sanitaires du PLU arrêté de SAINT-PHILIBERT :

- Un plan de zonage d'assainissement provisoire en date de janvier 2018

Au regard du calendrier d'avancement du zonage d'assainissement des eaux usées et de celui du PLU, il ne sera a priori pas possible d'envisager une enquête publique conjointe entre ces deux documents. Dans ce cas, le zonage d'assainissement sera approuvé par le conseil communautaire après enquête publique spécifique. Il sera alors transmis à la commune qui pourra l'annexer à son PLU par une procédure de mise à jour (arrêté du Maire).